

Amiens, le 11 JAN. 2021

LR AR 1A 179 858 2976 2

Monsieur,

Je vous adresse une copie de l'arrêté préfectoral de ce jour, mettant en demeure votre société, suite au constat, par l'inspection des installations classées, du non respect de l'arrêté ministériel de prescriptions générales du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression, pour votre site sis sur le territoire de la commune d'AMIENS, rue Mozart.

Si vous souhaitez contester cette décision, vous avez la possibilité de former un recours, dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif d'AMIENS ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de toute ma considération.

Pour la préfète et par délégation
La secrétaire générale


Myriam GARCIA

Société AMIENS ENERGIES
80 rue de la Vallée
80000 AMIENS

51, Rue de la République
80020 AMIENS Cedex 9
Tél : 03 22 97 83 88

Mél : pref-environnement@somme.gouv.fr
catherine.loridan@somme.gouv.fr